

PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continués d'office, sauf avis contraire

Seine-et-Marne et départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-GOËLE	Paris et les autres Départements
Un an..... 3 fr.	ANNONCES la ligne. 20 cent.	Un an..... 3 fr, 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

10 novembre — Mort de M. Jamais, député du Gar, ancien sous-secrétaire d'Etat aux Colonies.

— Arrivée à Paris de la mission dahoméenne, chargée par Behanzin de négocier la paix.

11 novembre — L'état de siège est proclamé à Barcelone, à la suite de l'horrible attentat du théâtre. Une cinquantaine d'anarchistes sont mis en état d'arrestation.

— Double déraillement sur la ligne de l'Ouest, à Saint-Cloud et à la gare de Bécon-les-Bruyères.

12 novembre — Inauguration du monument élevé à Issy, à la mémoire des soldats morts pour la patrie pendant la guerre de 1870-71.

13 novembre — M. Georges Georgewich ministre plénipotentiaire de Serbie est victime d'une tentative d'assassinat dans l'établissement Duval de la rue des Petits-Champs, à Paris. L'assassin, un ouvrier cordonnier, âgé de 49 ans, se constitue prisonnier.

— Incendie considérable dans un magasin à fourrages du jardin d'acclimatation.

14 novembre — Ouverture de la session législative et rentrée des Chambres.

15 Novembre — M. Lozé, ancien préfet de police est nommé ambassadeur à Vienne.

— La cour d'assises de Seine-et-Marne condamne à la peine de mort Charles Scherer, âgé de 49 ans, l'auteur du triple crime de Veneux-Nadon.

16 Novembre - Une explosion de dynamite se produisit à Marseille devant l'hôtel du 15^e corps d'armée, qu'une main criminelle voulait faire sauter. Les dégâts matériels sont considérables, mais il n'y a heureusement pas de victimes.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

La fanfare de Dammartin célébrera la fête de Sainte-Cécile le samedi 25 novembre courant. La messe sera dite à 10 heures.

Il y aura concert dans la journée et le soir grand banquet auquel sont conviés tous les membres honoraires. A 10 heures, bal à l'Hôtel du chemin de fer.

— Lundi dernier M. Théodore étameur a été victime d'un très grave accident qui a failli lui coûter la vie. Au moment où son cheval venait de sortir de l'écurie après deux ou trois jours d'

repos, l'animal envoya une ruade qui atteignit le pauvre étameur au visage et le défigura horriblement.

Grâce aux soins empressés de M. le docteur Beuve, l'état du malade s'est sensiblement amélioré, mais il est à craindre que l'œil droit soit perdu.

On nous écrit :

C'est par suite d'une erreur de nom que le bruit a couru dans notre ville que M. Bonnin s'était enfin décidé à se défaire, très avantageusement, du reste, du violon de Stradivarius qui lui vient d'un héritage fait dans son pays, il y a quelques années.

L'heureux possesseur du violoncelle de Stradivarius qui vient de céder cette chère relique pour la somme rondelette de 80,000 fr. à un richissime amateur de Londres, est M. Alexandre Batta, le célèbre violoniste, qui fut élève de Platel et qui possède dans sa maison de Versailles une très riche et très intéressante collection de curiosités, notamment une galerie de tableaux d'une très grande valeur.

LAGNY-LE-SEC

Lundi dernier, dans l'après-midi, M. Pellard chassait au lieu dit la Plaine des Châtaigniers, non loin du passage à niveau de la gare du Plessis-Belleville, lorsqu'il vit partir un lièvre qu'il tira et blessa grièvement. L'animal cependant courut encore quelque temps le long de la haie, suivi par le chien. Cependant M. Pellard se dirigeant vers l'endroit où devait être resté le lièvre, rencontre un inconnu à qui il demande s'il avait vu la bête. Celui-ci répondit d'une façon embarrassée : « Il est là-bas, votre lièvre, dans la haie, à moitié rongé. » M. Pellard y alla voir et ne trouva rien ; mais il vit en face la

gare du Plessis-Belleville le laitier qui lui en donna des nouvelles... D'où il résulte que le premier individu rencontré, un sieur L..., ouvrier paveur, s'était emparé de la pièce de gibier et l'aurait passée à l'entrepreneur G..., qui tous deux, sur la plainte de M. Pellard, ont été l'objet d'un procès-verbal.

(Journal de Senlis)

LE MESNIL-AMELOT

Le nommé Gross, Victor, âgé de 27 ans, demeurant au Mesnil-Amelet, est poursuivi pour vol. Le 11 octobre dernier il a soustrait une montre et une paire de souliers au préjudice d'un jeune charretier du nom de Vincent.

En outre cet individu qui est un être passionnel, est prévenu de menaces de mort par écrit.

En 1884, Gross s'éprenait violemment d'une jeune fille de la localité nommée Louise Nare. Celle-ci n'en pinçant nullement pour lui, repoussa toujours ses avances et, pour y couper court, convola en justes noces dans le cours de l'année même, avec un sieur Lelong.

Malheureusement, ce dénouement n'amointrit nullement l'amour que Gross avait au cœur et Mme Lelong dut se convaincre qu'elle n'avait pas atteint son but en se mariant car, chaque fois qu'elle se trouvait en présence de l' amoureux éconduit, elle se trouvait l'objet de ces déclarations de plus en plus ardentes et, comme elle refusait d'y répondre, bien souvent menacée de mort.

Très effrayée, Mme Lelong déposa une première plainte, et le tribunal condamna, à cette époque, Gross à un mois de prison avec application de la loi Bérenger.

Cette condamnation ne fut qu'une douche sur le cœur embrasé du mal-

heureux, et bientôt les récriminations et les menaces recommencèrent de plus belle, Mme Lelong était de nouveau dédifiée à porter plainte, quand il y a quelques jours, elle trouva un matin glissée sous sa porte une cartouche de revolver à côté d'une lettre sur laquelle se détachaient ces mots, entourés de trois croix : « Vengeance ! vengeance et deuil !... »

Ce sont ces faits qui amènent cet individu devant le tribunal, et qui, après une très belle plaidoirie de M^e Palletier, lui valent une peine réellement minime de 6 jours de prison. Il est vrai que cette condamnation va l'obliger de subir la première.

(Indépendant)

MARCHÉMORET.

On lit dans la *Croix de Seine-et-Marne* :

« Au lieu dit *la Crouyère*, à 20 mètres de la route de Dammarin à Meaux, il se trouve une mare tourbeuse dont les bords surtout après un été si sec constituent une matière très combustible. »

« Or depuis trois mois cette matière tourbeuse brûle par dessous, sans presque dégager de fumée. A la surface, la terre est à l'état de cendre et l'on y enfonce comme dans la neige. Avant les dernières pluies, qui ont un peu ralenti le feu on eût pu faire cuire des pommes de terres sur les berges de cette mare. »

Il résulte de nos informations que le feu mis accidentellement au fond de cette cuve tourbeuse après avoir brûlé discrètement pendant un certain temps, a été définitivement éteint par les dernières pluies.

Le cratère existe toujours mais le volcan qui pouvait devenir une "*Great-attraction*" pour le pays a complètement disparu.

FORFRY

Les sieurs Bocquillon père et fils se

trouvant dans un cabaret de Forfry le 23 octobre dernier, lorsque deux belges, nommés Denève et Deschriper entraient dans le débit.

On se perd en conjectures sur les motifs de l'agression dont les sieurs Bocquillon ont été victimes du fait de ces belges.

..... Pleins de rage

Que la fain en ces lieux attirait

A ce qu'on peut croire, puisqu'au cours de la lutte qu'engagèrent ces aimables personnages, l'un d'eux, Denève, mangea la moitié de l'oreille du fils Bocquillon.

Appelés à rendre compte de cet acte d'anthropophagie, devant le tribunal correctionnel de Meaux, les deux accusés jugent à propos de ne pas se présenter, mais ils n'en ont pas moins été condamnés, le premier à 1 mois de prison et l'autre, à 15 jours de la même peine.

GESVRES-LE-CHAPITRE

Un vol a été commis il y a quelques jours dans l'église de Gesvres-le-Chapitre par un ou plusieurs individus demeurés inconnus.

C'est le 11 novembre que le sacristain s'est aperçu que le tronc de l'église, contenant une quarantaine de francs avait été fracturé et dévalisé.

Les portes de l'église étant restées ouvertes dans la nuit du 7 au 8 courant en suppose que c'est à cette date que le vol a été commis.

ÉTAT CIVIL

VILLE DE DAMMARTIN

Du 7 novembre — Mariage entre Georges Gabriel Corvisier âgé de 30 ans, loueur de voitures à Dammarin ; et Marie Louise Joséphine Vankier âgée de 27 ans, couturière à Dammarin.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Entre : Alphonse Octave Leclere, cocher

domicilié à Saint-Pathus (S.-et-M.), majeur; et Emma Berthe Beuve, sans profession, domiciliée à Dammartin rue de la Halle.

FAITS DIVERS

UNE MYSTIFICATION.

Dernièrement une jeune Anglaise, un peu aventureuse, miss Lydia, demeurant boulevard Pèreire, faisait insérer dans quelques journaux une annonce sollicitant une place de demoiselle de compagnie, de préférence auprès d'un vieux monsieur seul.

Deux jours après la jeune miss reçut une lettre dans laquelle un monsieur, qui signait de Varnes, lui offrait non pas la place demandée, mais... sa main. Ce monsieur se disait veuf et possesseur d'une assez jolie fortune et venu de province pour s'établir à Paris.

La petite Anglaise courut au rendez-vous qui lui était donné près du Cirque d'Hiver. Elle s'était parée avec autant de recherche que possible et avait mis à son doigt deux bagues de valeur « sou venir de sa mère ».

M. de Varnes lui fit mille compliments lui déclara qu'elle était charmante et qu'elle deviendrait sa femme avant peu. Comme cadeau de fiançailles il lui offrit un chèque de 10,000 fr. payable chez son notaire M^e Mathieu boulevard Saint-Germain.

— Je voudrais de plus, ajouta-t-il vous donner une bague pour joindre à celles que je vois briller à votre doigt, mais comme je suis très pressé aujourd'hui, je vous l'achèterai demain, veuillez seulement me remettre les deux vôtres.. pour la grandeur.

Enchantée, miss Lydia confia ses bagues, et alla aussitôt boulevard Saint-Germain, toucher ses 10,000 francs.

Mais elle ne trouva pas de notaire s'appelant Mathieu.

Elle comprit alors qu'elle était dupe et retourna aux Ternes porter plainte au commissariat de M. de Bullemont, qui l'a fortement engagée à être moins crédule à l'avenir et à moins user de la petite correspondance.

LE PERMIS D'EMBRASSER

Le fait d'embrasser une jeune fille sur la voie publique sans son assentiment, constitue-t-il un délit ?

Telle est la grave question qui vient d'être portée devant la cour provinciale d'Amsterdam, jugeant en appel.

Bon nombre de gens sans doute, en notre beau pays de France, l'auraient tranchée d'eux-mêmes, en déclarant qu'il y a délit si la personne est laide, et qu'il n'y en a pas si elle est jolie. Mais les Hollandais, plus scrupuleux, ont cru devoir porter le problème devant la justice.

Le prévenu était un soldat.

Etant probablement un peu... éméché, ce militaire avait parié cent francs qu'il embrasserait, en sortant du café, la première femme qui s'offrirait à sa vue. Ses camarades tinrent le pari. Ils l'accompagnèrent en quittant l'estaminet, et, à peine avaient-ils fait cent pas qu'ils aperçurent une jeune fille revenant de l'atelier.

— Mon ami, dirent-ils en s'adressant à leur compagnon, il faut l'exécuter.

S'avançant alors hardiment vers la demoiselle, le soldat lui annonça sans plus de formes qu'il allait l'embrasser. La personne était d'ailleurs fort engageante.

A cette déclaration, la jeune ouvrière toute décontenancée, invita le militaire à passer son chemin. C'était pour lui une question de cent francs à gagner ou à perdre. Il préféra les gagner, et s'élança aussitôt sur la jeune fille, et l'embrassa de force.

Le pari était gagné. Mais à peine ren-

rée chez ses parents, la jeune personne raconta l'aventure; et le soldat fut déféré à la justice « pour injure. »

En première instance, à Utrecht, les juges l'acquittèrent, mais les parents de la fille résolurent de porter l'affaire en appel; et les magistrats d'Amsterdam viennent de confirmer le premier jugement.

Il paraît maintenant que la jurisprudence est consacrée sur ce point que mesdames et mesdemoiselles les Hollandaises n'osent plus s'aventurer seules dans la rue; et pourtant, comme on le chante dans nous ne savons plus quel opéra-comique :

Un baiser est bien douce chose !

UNE FANTAISIE TUDÉSQUE.

L'empereur Guillaume vient de prendre une décision qui ne manque pas de faire sourire en Allemagne. Il a ordonné qu'à l'avenir, lorsqu'il assistera à un service dans une église, toutes les places d'où on peut le voir soient occupées par des soldats. « afin de ne pas être dérangé dans ses méditations religieuses par la curiosité du public. »

EXPOSITION de JUILLY

L'exposition de chrysanthèmes, fruits, légumes et arbres fruitiers de Juilly, a été favorisée par un temps exceptionnellement beau, qui a contribué à en assurer le succès.

La salle de théâtre du collège de Juilly dans laquelle se trouvaient installés les fleurs et les fruits, présentait un aspect fort attrayant: Au centre, sur une immense table, près de laquelle se trouvaient les armoiries du collège de Juilly, exécutées par M. Billion jardinier au Mesnil-Amélot, chez M. Brunet, étaient groupées harmonieusement des quantités innombrables de fruits, aux couleurs diaphanes et dont les dimensions variaient depuis la lilliputiennne pomme d'api jusqu'aux monumentales

poires de beurré magnifique, — cette qualification n'est pas de trop, — pesant 800 grammes, comme il nous a été donné d'en remarquer une corbeille provenant de la culture de M. Eugène Pasquier, jardinier chez M. Ed. Barré à Juilly. Le lot de fruits le plus important, par le nombre et par la beauté, appartenait au collège. La pureté des formes, la finesse des tissus et le choix des variétés dénotent l'habileté avec laquelle M. Alix dirige ses arbres fruitiers et la connaissance qu'il a des bons fruits.

De chaque côté de la salle s'étagaient en gradins, deux larges bordures de fleurs de chrysanthèmes au coloris varié et remarquables surtout par l'ampleur de leur corolle, signe évident d'une bonne culture.

Un lot admirable entre tous, par la gamme des tons de ses trois cent cinquante variétés, par sa luxuriante végétation, et par son arrangement artistique, était celui de M. Ernest Moussart, jardinier chez Mme Landry, à Dammartin. On peut dire que ce magnifique lot qui occupait, à juste titre, la place d'honneur, a fait l'admiration de tous les visiteurs.

Un magnifique lot de légumes provenant des potagers du collège a été très apprécié des connaisseurs.

Les arbres exposés par MM. Carnet et Mélage, pépiniéristes, étaient d'une valeur incontestable tant au point de vue de la végétation qu'à celui de la direction et, si M. Carnet a eu sur son concurrent l'avantage de présenter des arbres dressés sur tuteurs métalliques et deux beaux lots de conifères, M. Mélage a dû éprouver une grande satisfaction morale s'il a été témoin des éloges unanimes que les connaisseurs se sont accordés à lui prodiguer pour la savante direction donnée aux arbres composant son exposition.

Le jury chargé de l'examen des pro-

duils présentés à cette exposition se composait de cinq membres :

M. Flavien, président de la Société de Neuilly-Plaisance, choisi par ses collègues comme Président.

M. Jay, délégué de la Société d'horticulture de Meaux.

M. Bois, assistant au Muséum d'histoire naturelle, délégué de la Société nationale d'horticulture de France.

M. Gavelle, délégué de la Société d'horticulture du Raincy.

M. Détaint, délégué de la Société d'horticulture de Meaux.

A trois heures avait lieu la distribution solennelle des récompenses, dans la magnifique salle des bustes, du collège de Juilly, sous la présidence de M. Barre, assisté des membres du jury et du bureau de la Société; de M. l'abbé Bordes, le savant et sympathique professeur de botanique; de M. Berthault, professeur, titulaire de la Société; de M. le maire de Juilly et de plusieurs conseillers municipaux de cette commune.

La fanfare de Juilly avait apporté son bienveillant et harmonieux concours à cette solennité.

Après un remarquable discours de M. le Président et une spirituelle allocution de M. Michel, secrétaire, il a été donné lecture, par ce dernier, de la liste des récompenses, proclamées dans l'ordre suivant, d'après les décisions du Jury.

SECTION DES CHRYSANTHÈMES

Prix d'honneur avec félicitations du Jury
Médaille d'or

M. Moussart Ernest, jardinier à Dammar-
tin, chez Mme Landry.

1^{er} Prix — *Médaille vermeil grand module*
M. Eugène Pasquier, jardinier chez M. Barre, Président de la Société.

2^e Prix — *Médaille vermeil petit module*
M. Eugène Pasquier fils, jardinier à Juilly
chez M. Cartier.

Médaille argent palmée

M. Loron père, horticulteur à Dammar-
tin.

Médaille argent grand module

M. Pasquier Félix, jardinier chez M. Eugène Barre à Juilly.

Médaille argent petit module ex aequo

M. Delvert, secrétaire de la Société de
Châlons-sur-Saône.

M. Billion, jardinier chez M. Brunet, au
Mesnil-Amelot.

SECTION DES FRUITS ET LÉGUMES

Prix d'honneur avec félicitations du Jury

*Médaille d'or offerte par M. Barre,
président de la Société*

M. Alix, jardinier au collège de Juilly.

1^{er} Prix — *Médaille vermeil palmée
offerte par M. Moquet conseiller général*
M. Pasquier Eugène père, déjà nommé.

2^e Prix — *Médaille vermeil petit module*

M. Loron Paul, pépiniériste à Dammar-
tin.

Médaille argent grand module ex aequo

M. Petit Vincent, amateur à Nantouillet,
M. Sommier, apprenti jardinier chez M.
Edouard Barre.

Médaille argent petit module ex aequo

M. Leroy, marchand fruitier à Saint-Mard
M. Billion, déjà nommé.

SECTION DES ARBRES FRUITIERS

Prix d'honneur avec félicitations du Jury
Médaille d'or

M. Léon Carnet, horticulteur pépiniériste
au Mesnil-Amelot.

1^{er} Prix — *Médaille vermeil palmée*
M. Mélage, horticulteur à Louvres.

Une médaille vermeil a été également
accordée par le Jury à M. Thounerieux,
comme organisateur.

Une semblable médaille a été remise à la
fanfare de Juilly, au nom de la Société, en
souvenir de son gracieux concours.

A l'issue de la distribution, M. Berthault
a fait une courte et intéressante conférence
sur la fécondation des plantes.

Le soir, un banquet offert en l'hon-
neur du Jury et des lauréats réunissait
dans une des salles du restaurant Labove
une trentaine de convives, qui ont paru
trouver bien courte la soirée consacrée
à cette agape confraternelle à laquelle
assistaient, en qualité d'invités, M. le
maire de Dammar-
tin, M. l'abbé Bordes

et M. Fromont, directeur de la Fanfare
de Juilly.

Après les toasts traditionnels portés
par M. le Président à la santé des mem-
bres du jury, des invités, des lauréats
et de la Société, M. Flavien, président
du Jury, a répondu par quelques paroles
aimables et en levant son verre à la san-
té de M. le Président de la Société
d'horticulture du canton de Dammar-
tin.

UNE PAGE DE MUSIQUE

(Suite)

L'orgue est aujourd'hui le plus considérable des
instruments de musique le plus puissant en sonori-
té, le plus complet par l'étendue de son diapason
puisqu'il embrasse huit octaves et demie. Il est à
lui seul un concert d'instruments variés et résume
dans son unité, tout un orchestre : c'est
l'instrument par excellence.

On a pensé que la cornemuse, appelée *tibia
utricularis*, avait pu donner l'idée de l'orgue.
D'autres trouvent plutôt le germe de cette idée
dans la flûte de Pan ou syrinx : il ne s'agissait en
effet, que de recueillir l'air dans un récipient et
de l'y conserver avant son introduction dans les
tubes; du jour où il fut reconnu qu'on pouvait
remplacer le souffle humain par l'air artificiel d'un
soufflet, l'orgue fut constitué et l'on n'eut plus
qu'à chercher les moyens d'obtenir des tuyaux
produisant des sons différents, non plus seulement
au point de vue de la tonalité, mais aussi quant
au timbre. Dans la 12^e Pythique de Pindare
(VI^e siècle av. J.-C.) il est question d'un instru-
ment grossier dont les perfectionnements succes-
sifs ont formé l'orgue. Nonnus attribue également
à Minerve l'invention d'un instrument composé
de plusieurs flûtes assemblées avec ordre. La
scoliaïste de Pindare dit qu'un accident survenu
pendant que Midas d'Agrigente jouait de cet ins-
trument l'obligea à le renverser, et à jouer avec
les seuls tuyaux à la manière de la syrinx, ce qui
nous montre que la flûte de Pan avait été placée
sur une espèce de coffre, où s'adaptait quelque
soufflet. On peut voir à la Bibliothèque nationale
dans le cabinet des médaillons, des orgues gallo-
romaines, gravées sur des médailles dites Contor-
niates, et, d'après les recherches faites par des
archéologues érudits, on raconte que c'est aux
physiciens grecs que l'on doit cet instrument. Sui-
vant une tradition très répandue en France, le

premier orgue aurait été envoyé à Pépin-le-Bref
en 757 par l'empereur grec Constantin Copronyme
et placé à Compiègne dans l'église de saint Corneille
Au moyen-âge, les orgues furent informes et
grossières : les touches avaient 5 ou 6 pouces de
largeur et c'était avec les mains garnies de gros
gants qu'on les frappait pour les faire parler, tant
les soupapes en étaient dures. Ce ne fut qu'à
partir du XIII^e siècle qu'elles rendirent les demi-
tons. Le premier jeu d'orgues de Paris fut dressé
dans l'église St-Severin sous le règne de Jean-le-
Bon. A la fin du XIV^e siècle et pendant le XV^e
l'orgue fit encore de nouveaux progrès. En 1470,
le compositeur Bernard Mured inventa les pédales
qui doublèrent les ressources de l'instrument. Ce
fut aussi dans le XV^e siècle qu'on ajouta à l'orgue
divers jeux jusqu'alors inconnus, tels que les jeux
de cromorné, de voix humaine, de hautbois, de
basson, de trompette, etc... C'est au XVII^e siè-
cle qu'on a commencé à introduire dans l'orgue
des jeux imitant la voix des animaux, le chant des
oiseaux, le bruit de la grêle, le tonnerre, etc.

Enfin, au milieu du XVII^e siècle, le bénédictin
dom Bedos de Celles, fit sur la fabrication de cet
instrument un traité encore très estimé de nos
jours.

(à suivre) Jules Couët

Belle-maman minaudes :

— Oh ! je voudrais être étoile !

— Je voudrais bien que vous en fus-
siez une, dit le gendre.

— Merci, mon ami pourquoi ?

— Parce que l'étoile la plus proche
de nous en est encore à 11.760.971 ki-
lomètres.

— Monstre.

Inépuisable. le chapitre des coquil-
les.

Mais rarement faute d'impression
fut plus cruelle que celle que j'ai re-
cueillie hier dans un journal où il était
question de la rentrée d'une artiste
dont justement, hélas ! la beauté est à
son déclin.

On avait imprimé :

« Mlle Y... a reparu plus jaune que
jamais »

Au lieu de jeune !... Abomination.

ON DEMANDE un bon terrain
pour plusieurs mille de regain
de luzerne.

S'adresser à M. Romunet au Plessis-Belleville

à LOUER à DAMMARTIN

Maison Bourgeoise

avec Jardin, Ecurie et Remise, sise, 3, rue de l'Hôtel-Dieu.

Pour visiter s'adresser même rue, N° 5.



L. ETHIS

HORLOGER, BIJOUTIER

à DAMMARTIN, (S- & - M)

81, Grande Rue, 81

Montres en or et argent — Pendules
Bijoux — Orfèvrerie — Dorure et réar-
genture.

Pièces de précision — Remontage
de pendules à l'année.

Réparations garanties

PRIX MODÉRÉS

La maison se recommande pour les
soins apportés aux pièces qui lui sont
confiées.

Achat d'Or et d'Argent

On peut aussi s'adresser à Saint-Marc chez
Madame Veuve Ethis

POUR EVITER LES MALADIES, LISEZ LE
Journal de la Santé

(CRÉÉ EN 1894)

Paraissent tous les DIMANCHES
en 32 pages avec gravures dans le texte

Conseiller médical indispensable à la famille

Chaque numéro contient 25 articles instructifs
d'utilité pratique et de lecture agréable.

52 Consultations gratuites. — 2 Spécimens franco

Abonnement par an : France : 6 f. Union postale : 8 f.
Bureaux : 5, Boulevard Montmartre, Paris. (Téléphone

POMMES DE TERRE

A VENDRE A LOISY

S'adresser chez M. BILLARD,

LE CIDRE ET LE POIRÉ

Revue mensuelle des intérêts pomologique

Organe des comices et syndicats agricoles et de
sociétés horticoles de France.

PARAISANT LE 1^{er} DE CHAQUE MOIS

Adressez tout ce qui concerne la Rédaction et
l'Administration à M. FERD. MULLER, Secré-
taire de la Rédaction et Administrateur.

Les abonnements sont reçus au bureau du journal

ARMES

DE LA MANUFACTURE FRANÇAISE
de St-ETIENNE (Loire)

Fusils de Chasse - Canons-Fusils -
Révolvers, etc.

Projectiles, outillage, accessoires

VÉLOCIPÈDES

Bicyclettes « Hirondelles », Tricycles.

Accessoires et pièces de rechange.

VENTE AU COMPTANT OU A TERME

S'adresser au bureau du Journal pour les com-
mandes et la communication du Catalogue

MUSÉE DES FAMILLES

ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE

Envoi franco d'un numéro spécimen sur deman-
de affranchie. — Librairie Ch. Delagrave, 15
rue Soufflot, Paris, et chez tous les librairies
Abonnements : Un an, 6 fr ; Six mois
3 fr.

A LOUER pour le 1^{er} février,
Maison avec jardin à Saint-
Mard.

S'adresser au bureau du Journal.

Gazette Anecdote

Littéraire, Historique, Bibliographie et Mondaine
fondée en 1875

par G. D'HEYLLI et D. FOUAUST

UN AN : 12 FRANCS

On s'abonne dans tous les bureaux de Poste

3 Rue des Beaux-Arts, Paris

Directeur-Gérant : E. LEMARIE

Imp. E. Lemarié Dammartin.